

M. Saint-Laurent n'aime pas la viande de cheval. Nous non plus, mais il nous faudra peut-être en manger si la régie ne vient pas!

(Voir page centrale)



VOL. XXVII — No 38

Montréal, 19 octobre 1951

Sabotage anti-syndical

DEUX SACRIFICES mais une seule victime

Le ministre fédéral du Travail, M. Milton F. Gregg, a fait l'autre soir un discours au Canadian Club. Le Canadian Club n'est pas un endroit fréquenté par les ouvriers syndiqués et nous n'étions pas là pour voir l'air du ministre quand il a parlé. Mais franchement, il devait être gêné, de dire ce qu'il a dit.

Car tout le monde admet qu'en cas de guerre, en cas d'effort de guerre ou de défense, les sacrifices que s'impose une nation doivent être également partagés entre les différentes classes de la société. Tout le monde admet (officiellement, en tout cas) qu'on ne doit pas imposer tous les sacrifices aux mêmes personnes.

Or, M. Gregg a dit en toutes lettres, l'autre soir, que tous les sacrifices devraient être consentis par la classe ouvrière, par les salariés. Tout d'abord, il nous a annoncé que la production de guerre réduirait la production des biens de consommation et que nous devrions réduire notre standard de vie. Il nous a dit ensuite que la main-d'œuvre devrait être prête à endurer du chômage à cause des transferts de la production de paix à la production de guerre. Il nous a prévenus enfin que les ouvriers devraient se préparer à déménager d'une ville à l'autre, à quitter leur foyer pour suivre l'industrie.

Voilà des sacrifices qui ne seront pas demandés aux employeurs et qui pèseront lourdement sur les employés.

Par ailleurs, M. Gregg a-t-il voulu demander à la partie patronale sa part de sacrifices? A-t-il annoncé qu'on établirait une régie des prix? Pas du tout. Les sacrifices exigés par le coût de la vie, ce sont encore les salariés qui devront les absorber, tandis que les employeurs continueront de toucher les profits librement.

Il faut demander deux sacrifices et M. Gregg choisit de les demander tous les deux au même groupe de citoyens. C'est sa façon à lui de comprendre la justice.

Y a-t-il quelque chose à faire devant une attitude semblable? Oui. Il nous reste à réclamer plus fort que jamais la régie afin que le gouvernement soit forcé de nous l'accorder.

G. P.

à la Wabasso de Shawinigan

Cinquante congédiements et suspensions

Alors même que la Commission des Relations ouvrières se trouve saisie d'un différend entre la Wabasso Cotton de Shawinigan et le Syndicat des employés de la Wabasso, la Compagnie s'efforce par tous les moyens de briser le syndicat. Cependant, au cours d'une réunion tenue mardi, les 300 syndiqués de l'usine ont manifesté avec énergie leur volonté de ne pas se laisser prendre au piège qui leur est tendu par un patron qui est certainement un digne représentant du triste régime du libéralisme économique.

Intimidation

La Commission est appelée à statuer sur la validité de la dénonciation par le Syndicat du contrat collectif en vigueur depuis 1948. La Compagnie use de moyens pas toujours propres, directs ou indirects, pour diminuer l'influence du Syndicat. Les officiers sont calomniés. L'intimidation se fait au grand jour. Une cinquantaine de membres du syndicat ont été congédiés ou suspendus indéfiniment sans qu'on tienne compte de l'ancienneté. Des réunions sont organisées à l'usine par des personnes complètement étrangères au Syndicat. Les employés sont pratiquement forcés d'y assister. Toutes les machines sont arrêtées. Les contremaîtres et le personnel du bureau montent la garde, assistent même aux réunions et votent.

L'espionnage et la terreur règnent. Bref une situation qui en pays totalitaire n'étonnerait pas mais qui, en 1951,

dans la province de Québec, soulève le cœur.

Démission

A l'assemblée générale de mardi, le Syndicat a accepté à l'unanimité la démission de son président, Lauréat Leclerc, qui avait adopté au cours des dernières semaines une attitude contraire aux intérêts et aux directives de son propre syndicat. L'assemblée générale a manifesté son unité en se ralliant en bloc derrière le comité exécutif dont tous les membres, sauf deux, ont été suspendus indéfiniment par la compagnie.

Appui total

Des porte-paroles de la C.T.C.C., de la Fédération nationale du textile et du Conseil central de Shawinigan ont adressé la parole à la réunion. Tour à tour, Gaston Ledoux, président de la Fédération, Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., l'abbé Maurice Leclerc, aumônier du syndicat,

Maurice Vassart, agent d'affaires du Conseil central et du (Suite à la page 4)

A la Vickers

La Commission fera diligence

Pour répondre à des plaintes répétées touchant les lenteurs de l'enquête préliminaire à la certification de l'Union des Employés de la Vickers, le ministre du Travail a fait tenir aux intéressés la lettre suivante:

Ministère du Travail,
Province de Québec,
Cabinet du ministre.

Québec, le 12 octobre 1951.

Monsieur René Harmégnies,
Directeur de l'organisation
de la C.T.C.C.,
1231 est, rue Demontigny,
Montréal, P. Q.

Cher monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 11 octobre qu'accompagne copie de celle que vous avez adressée à l'honorable juge Pelletier, président de la Commission de Relations ouvrières, dans laquelle vous vous plaignez particulièrement que cet organisme n'a pas encore à date rendu de décision sur une requête en certification présentée par l'Union nationale des Employés de Vickers (CTCC) le 14 août dernier.

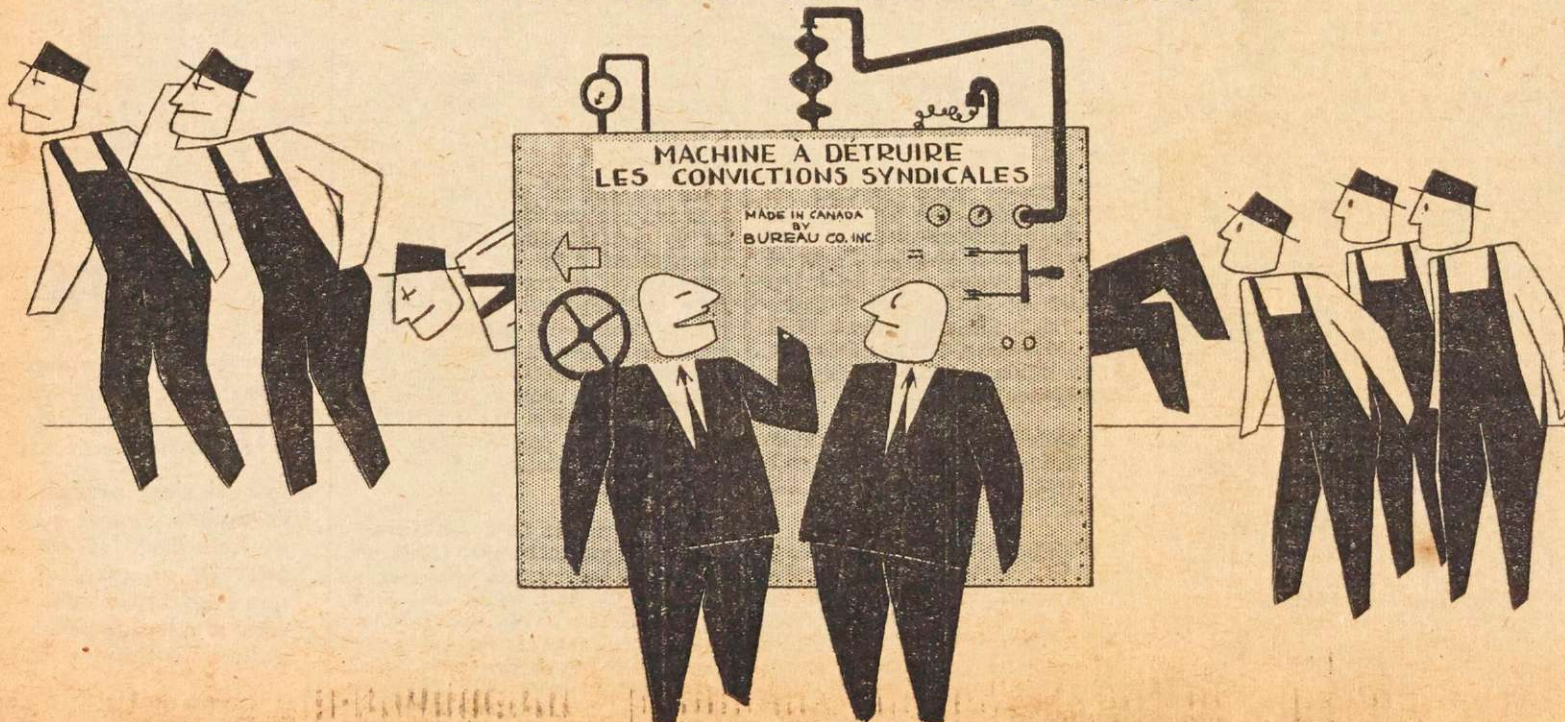
Je comprends que la Commission doit considérer sans doute certaines objections de la compagnie Vickers et de quelques unions internationales intéressées. La Commission de Relations ouvrières ne manquera pas de procéder avec toute la diligence que commandent le respect des droits de tous et la bonne mise en vigueur de la Loi.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(signé) Antonio Barrette,
Ministre

Souhaitons que cette diligence aboutisse au plus tôt à des résultats.

LES METHODES DE LA WABASSO



M. WHITEHEAD: C'est parfait, mon cher collègue, quand ils sortent de là, on peut leur faire signer n'importe quel contrat...

LE COLLEGE: Mais ceux qui ne veulent pas passer?
M. WHITEHEAD: Ceux-là, c'est très simple. On les suspend ou on les congédie!

Le problème ouvrier

Où doit commencer la révolution économique?

Les syndicalistes sont d'accord avec une foule de gens aussi longtemps qu'ils se contentent de critiquer le régime économique actuel, aussi longtemps qu'ils se bornent à énoncer les grands principes de la réforme économique et sociale.

Malheureusement, ils ne sont plus d'accord, lorsqu'il s'agit de déterminer ceux qui les premiers devront mettre la cognée à l'arbre, ceux qui sont appelés à poser les premiers gestes. Les syndicalistes croient que les francs-tireurs doivent être les intéressés eux-mêmes, ceux qui sont mêlés à la pâte, les patrons et les ouvriers. Inutile de réclamer à grands cris l'intervention unique de l'Etat ou des autres classes sociales.

Ils ne sont plus d'accord, lorsqu'il s'agit de préciser l'endroit, le plan sur lequel doivent se pratiquer les premières réformes, où doit s'amorcer l'oeuvre de libération. Pour un syndicaliste, ce plan c'est celui de l'entreprise elle-même, la cellule de la vie économique. On ne monte pas une échelle en commençant par le haut, par le dernier échelon. On ne reformera pas convenablement la profession ou l'économie nationale si on ne s'attaque pas au principe, l'entreprise.

Ils ne sont plus d'accord, lorsqu'il s'agit de préciser les premiers objectifs qu'il faut atteindre, les premiers problèmes qui doivent être solutionnés. Un syndicaliste veut régler des problèmes humains dans leur concrétion et leur particularité propre, les problèmes humains qui se posent et là où ils se posent, c'est-à-dire, les problèmes de telle entreprise, avec tel patron, et non seulement les problèmes économiques généraux, salaires et heures de travail.

Ils ne sont plus d'accord, lorsqu'il s'agit de déterminer l'instrument qui va opérer cette première réforme. L'action unilatérale des patrons, le syndicaliste ne la désire pas, au contraire il réclame l'action bi-partite des patrons et des ouvriers.

Cette politique de collaboration, le syndicaliste la voit réalisée par le truchement du syndicat et d'une convention particulière. Seule cette convention sera capable de résoudre les problèmes humains, elle seule pourra conditionner une réforme de l'entreprise, de la profession et de l'économie nationale.

Il y a lieu de s'arrêter et de méditer sérieusement cette phrase de la lettre collective de NN. SS. les Evêques: "C'est d'abord dans l'entreprise, cellule de la vie économique et sphère d'action quotidienne, que doit être organisé plus humainement le travail industriel..."

Dans plusieurs milieux syndicaux, il est urgent de réviser avec soin la politique qui a prévalu jusqu'ici, la politique des "décrets".

KENOGRAMI

Syndicalisme et Loisirs

Selon la Lettre Collective des Evêques canadiens qui disait que les ouvriers ne devaient pas seulement s'occuper de l'amélioration de conditions de travail et d'augmentation de salaires, mais aussi des loisirs, le Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Kérogami, le Syndicat National de l'Industrie et de la Construction de Kérogami et le Syndicat National des Commis et Comptables de Kérogami n'ont pas tardé à faire suite à cette recommandation. Dès 1949, ces syndicats nationaux s'occupaient du terrain de jeux de la ville.

L'année 1951 sera pour la population de Kérogami un heureux souvenir car en plus de l'équipe de belle-moitié de la Ligue Saguenay-Lac St-Jean, qui y a joué ses parties, le terrain de jeux était ouvert aux 505 jeunes enfants de 7 à 14 ans des paroisses Ste-Famille et Ste-Cécile de Kérogami.

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ESTHER
Rédacteur en chef: BERNARD JOLICOEUR
Publéciste: ROGER MCGINNIE
Bureaux: 1231 est, rue Demontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: 1 an, \$1.50; le numéro, 15 c.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa.
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

DANS LE MOUVEMENT

LE PREMIER MINISTRE ET LA VIANDE DE CHEVAL

Salaires canadiens et salaires des E.-U.

M. Saint-Laurent, qui se fichait pas mal des réclamations ouvrières en matière de contrôle des prix, a passé la semaine dernière un mauvais quart-d'heure à la Chambre. En effet, l'opposition, inspirée par les plaintes répétées de toute la population canadienne, a vivement attaqué le gouvernement pour son inaction en cette matière. MM. Drew, Coldwell, Low, Blackmore, etc. ont sommé M. Saint-Laurent de s'expliquer et celui-ci a fait un grand effort.

DANS LA PULPE

Négociations et arbitrages battent leur plein

La Fédération de la Pulpe et du Papier nous communique plusieurs nouvelles qui marquent bien l'intensité du travail syndical dans ce secteur industriel. Négociations, arbitrages, signatures de contrats tout cela se déroule simultanément en plusieurs points de la province et apporte aux syndiqués des avantages importants.

Clark City

A Clark City, sur la Côte Nord, le syndicat a fait savoir à la compagnie Gulf Pulp and Paper qu'il réclamera une augmentation de 20 cents l'heure dans son prochain contrat. Les négociations commenceront sous peu dans cet avant poste du syndicalisme au nord de notre province.

Riverbend et Jonquières

Dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, un arbitrage vient de se terminer. Il concernait le refus par la compagnie d'assurer la retenue des contributions syndicales aux moulins de Riverbend (St-Joseph d'Alma) et Jonquières.

Lotbinière

De leur côté, les employés des moulins de Lotbinière ont demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage à la suite de négociations infructueuses. Le syndicat réclame 20 cents l'heure d'augmenta-

tion, 3 semaines de vacances après 15 ans, 2 congés payés supplémentaires et une prime pour le travail de nuit.

Kingsley Falls

Les employés de la Dominion Paper viennent de signer un contrat qui porte à 27 cents l'augmentation des salaires au cours des derniers douze mois. Le contrat assure en effet 10 cents d'augmentation et les ouvriers avaient touché 17 cents pendant la durée de la convention précédente.

L'entente comporte de plus la paye hebdomadaire ainsi qu'une échelle mobile à raison de 1 cent pour chaque 1.1 point de l'indice du coût de la vie.

Mohawk

Enfin, les négociations viennent de commencer à la Mohawk Corporation Ltd. La demande principale touche les heures de travail que les ouvriers veulent réduire de 12 à 8 par jour avec pleine compensation.

"Notre" coût de la vie

Les gens de Montréal n'auront pas à se dérouter pour visiter la ville canadienne qui remporte le championnat dans la hausse du coût de la vie. En effet, c'est la métropole qui détient ce titre avec l'indice le plus élevé de tout le pays.

Au 1er septembre dernier, il atteignait 196 points, alors qu'il n'était que de 100 points en août 1939.

196 points, c'est presque 11 points de plus qu'à Toronto, qui vient en quatrième place, avec un indice de 185.4, le second rang allant à Vancouver et à un indice de 190.2, et le troisième à Saskatoon, 186.2. Suivent St-Jean, N.B. 184.2; Winnipeg, 182.2; Edmonton, 181.5; Halifax, 177.5 et St-Jean, Terre-Neuve, 102.7.

Le bulletin du Bureau fédéral de la statistique, qui fournit ces chiffres, y ajoute les explications suivantes:

"L'indice du coût de la vie dans neuf villes régionales présente des changements variés entre le 1er août et le 1er septembre. L'indice général augmente dans quatre centres; diminue dans quatre autres et demeure stationnaire à St-Jean. On constate une baisse générale des aliments, sauf à Montréal, où ils augmentent légèrement. De

fortes baisses saisonnières des légumes frais se manifestent de façon générale, de même que des baisses moins prononcées du porc frais, de l'agneau et des fritures. L'habillement est plus élevé dans tous les centres sauf à Halifax où ne se produit que très peu de changement dans les articles de ménages et les services. Le chauffage et l'éclairage n'augmentent pas, et l'indice des produits divers demeure stable, en dehors des faibles augmentations à Toronto et à Winnipeg. Un relevé trimestriel des loyers révèle des augmentations dans sept centres, mais l'indice demeure stable à St-Jean et à Saskatoon."

Commentaires: Cela justifierait donc les syndiqués montréalais de gagner les salaires les plus élevés au pays. On sait qu'ils sont loin de les gagner à l'heure actuelle. Cela peut en tout cas justifier pour l'avenir les demandes syndicales. C'est une réponse qui s'impose quand on fait affaire avec les gens qui trouvent les syndicats ex-

travagants.

Les journaux nous rapportent que le premier ministre s'est sur-tout efforcé de prouver que la vie coûtait encore plus cher à Washington qu'à Ottawa. Mais comme on va le voir par l'extrait suivant d'un compte-rendu, le premier ministre s'est accroché les pieds dans l'un au moins de ses chiffres et il a dû avouer son ignorance complète en matière de viande de cheval:

Entre autre comparaisons que fit M. Saint-Laurent, on note: le lait, 23 cents et demi la pinte à Washington (pour la pinte plus petite des Etats-Unis) et 19 cents à Ottawa; le pain tranché de 24 onces, de 19 à 21 cents à Washington et 15 cents à Ottawa; le beurre, 78 cents la livre à Washington et 68 cents à Ottawa; les pommes de terre, 10 livres pour 39 cents à Washington et pour 35 cents à Ottawa.

Revenus horaires moyens aux Etats-Unis et au Canada, — 1er août 1950.	Can.	E.-U.	Diff.
Produits manufacturés	\$1.04	\$1.46	\$0.42
Viande	1.09	1.45	.35
Vestes de cuir et souliers	.76	1.14	.38
Ameublement	.89	1.29	.40
Farine et autres produits similaires	.97	1.43	.46
Pain et pâtisserie	.81	1.30	.49
Moulins de pulpe et papier	1.21	1.50	.29
Imprimerie et publication	1.22	1.88	.66
Couture	1.12	1.59	.47
Textile	.82	1.22	.40
Tabac	.98	1.10	.12
Brevages	1.02	1.63	.61
Produits chimiques	1.04	1.53	.49
Bois et acier bruts	1.28	1.68	.40
Agriculture (instruments)	1.26	1.55	.29
Chemin de fer (matériel roulant)	1.12	1.64	.52
Véhicules automobiles (parties)	1.32	1.74	.42
Acier (chântiers de construction et réparation)	1.11	1.66	.55
Pétrole et ses dérivés	1.33	1.91	.58
Mines de charbon	1.29	2.00	.71
Transports locaux	1.05	1.50	.45
Construction d'édifice	1.13	2.03	.90

M. Saint-Laurent a aussi noté, que le paquet de flocons de maïs se vendait un demi cent meilleur marché à Ottawa; la boîte d'un livre de saumon en conserve, 20 cents meilleur marché; et le fromage Cheddar, six cents meilleur marché.

Le café Chase and Sanborn était annoncé à Washington au prix de 94 cents la livre. A Ottawa le prix fluctuait entre 92 et 94 cents.

"Combien?" demanda M. J. Coldwell, le chef du parti C.C.F. "92 et 94."

"Pas le café Chase and Sanborn, il se vend \$1.08", répliqua M. Coldwell.

"Je n'ai pas dressé cette liste, on me l'a fournie", dit M. Saint-Laurent.

Quelqu'un lui demanda alors le prix de la viande de cheval.

"Je n'ai pas noté le prix de la viande de cheval", répondit M. Saint-Laurent. "Je n'ai pas encore songé à m'intéresser à la viande de cheval."

On comprend que M. Saint-Laurent n'a pas encore "commencé à s'intéresser à la viande de cheval". Dans sa condition, peut-être sera-t-il jamais forcé de s'y intéresser. Mais le malheur, c'est que de plus en plus, si le prix du bœuf continue de monter, les ouvriers, eux, devront s'y intéresser.

Que le coût de certaines denrées soit plus élevé aux Etats-Unis, c'est sans doute vrai. Mais le premier ministre ne doit pas oublier que les salaires aussi sont plus élevés, et de beaucoup plus élevés que les prix. Dans certains métiers, par exemple, les ouvriers américains gagnent jusqu'à 90 cents,

l'heure de plus que les ouvriers canadiens et la plus petite différence est de 12 cents. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter le tableau suivant:

Source d'information: Bureau National de la Statistique B.L.S. ("Monthly Labor Review").

Si le premier ministre veut faire des comparaisons, qu'il les fasse complètes. Et s'il veut nous prouver que les contrôles américains n'ont donné aucun résultat, téresser. Mais le malheur, c'est que de plus en plus, si le prix du bœuf continue de monter, les ouvriers, eux, devront s'y intéresser.

D'OU VIENNENT CES ORDRES

qui transforment la police en valet de l'employeur?

L'Union Nationale du Vêtement et le Conseil Central de Montréal sont bien résolus à voir clair dans la partisanerie dont la police montréalaise a fait preuve à l'endroit de l'employeur lors d'une grève à la Bluestone. Une première protestation leur a attiré, de la part du chef de police, la courte lettre que nous reproduisons plus bas. Il nous reste à voir ce que répondra M. Langlois aux renseignements précis que fournit, dans sa seconde lettre, le secrétaire-correspondant du Conseil Central de Montréal.

VILLE DE MONTREAL (Service de la Police) Le 20 septembre 1951.
Monsieur Marcel Lanouette, Secrétaire-Correspondant, Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal, 1231 est, rue Demontigny, MONTREAL.

Cher monsieur, J'accuse réception de votre lettre du 14 septembre au sujet de la résolution adoptée par votre conseil relativement aux agissements de la police lors de récentes grèves locales.

Pour me permettre de juger si la police a outrepassé les droits de protection qu'elle doit accorder à tout citoyen, je vous demanderais de bien vouloir me présenter les faits précis qui ont déterminé votre Conseil à voter une telle résolution.

Bien à vous,
Le Directeur (signé) A. Langlois

Deuxième lettre
Montréal, le 11 octobre 1951.

Monsieur Albert Langlois, Directeur de la Police, Rue Gosford, MONTREAL.

Cher monsieur, En réponse à votre lettre du 20 septembre 1951, nous vous donnons ci-après un exposé des faits précis qui ont déterminé le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal à voter une résolution de protestation contre les agissements de la police lors d'une récente grève locale.

Dans le cours du mois d'août 1951, un différend ouvrier existait à la Compagnie Bluestone, située au numéro 525 de la rue Bonsecours, dans la cité de Montréal. Ce conflit résultait d'une série de congédiements illégaux et de procédés d'intimidation utilisés par l'employeur pour éliminer le Syndicat et faire cesser les procédures de reconnaissance syndicale alors en cours.

Les faits
Le matin du 23 août 1951, les syndiqués avaient décidé de se réunir en assemblée générale. Les ouvriers syndiqués au moment où ils arrivaient au travail étaient invités par leurs compagnons à se rendre à cette assemblée. Il y avait alors des policiers en faction à l'entrée de l'usine, et ceux-ci, au lieu de se borner à voir à ce que tout se passe dans l'ordre, ont pris ouvertement le parti de l'employeur et ils sollicitaient les employés qui arrivaient pour qu'ils entrent au travail. Les policiers ont même jugé à propos d'arrêter deux représentants du Syndicat et de les loger contre eux une plainte de refus de circuler. L'une de ces plaintes fut rejetée par la cour et l'autre maintenue pour les frais seulement. Les policiers en faction le 23 août ont déclaré qu'ils agissaient suivant les instructions qu'ils avaient reçues à l'effet d'interdire tout piquetage à l'entrée de l'usine sous le prétexte qu'aucune grève n'était encore déclarée.

Vendredi le 24 août, les policiers invoquant toujours les ordres reçus de leurs supérieurs, adoptèrent la même attitude. Ce jour-là, l'employeur congédia en masse tous les syndiqués, soit environ soixante-dix employés. Lundi le 27 août, les policiers se tenaient encore aux portes de l'usine et empêchaient tous les employés syndiqués qui avaient été congédiés d'approcher de l'usine et de faire tout piquetage. Pour agir ainsi, ils prétextaient qu'il n'y avait pas de grève et qu'ils ne pouvaient admettre le fait de la grève sans une résolution formelle de l'union à cet effet.

Lundi le 27 août, les policiers se tenaient encore aux portes de l'usine et empêchaient tous les employés syndiqués qui avaient été congédiés d'approcher de l'usine et de faire tout piquetage. Pour agir ainsi, ils prétextaient qu'il n'y avait pas de grève et qu'ils ne pouvaient admettre le fait de la grève sans une résolution formelle de l'union à cet effet.

La hausse des prix finira-t-elle par nous réveiller tous?

A l'automne 1950, quand les unions ouvrières de tout le Canada se lancèrent dans une campagne nationale pour obtenir la régie des prix, le silence relatif qui accueillit cette suggestion n'était pas des plus encourageants. Trop de personnes, semble-t-il, ajoutèrent foi aux déclarations du gouvernement et crurent sincèrement M. C. D. Howe quand il prophétisait une stabilisation des prix à brève échéance.

Malheureusement, cette stabilisation ne s'est jamais produite et le coût de la vie n'a cessé de grimper depuis cette date. Aujourd'hui, tout le monde se réveille et ce n'est plus seulement le mouvement ouvrier, c'est la population toute entière qui réclame les contrôles. Les signes de ce réveil ne manquent pas; en voici quelques-uns que les rédacteurs du Travail ont recueillis pour vous.

UN ACTE DE JUSTICE
Il faut admettre que le problème est difficile. Mais il y a un fait plus grave que cette difficulté, c'est l'inquiétude quotidienne de pères de famille, qui, même en épargnant, ne peuvent subvenir à tous les besoins essentiels de leurs dépendants. N'allons pas hausser les épaules comme si cette affirmation sacrifierait indûment aux réclamations des ouvriers. Une enquête élaborée sur le revenu de tous les salariés, cols blancs comme ouvriers, montrerait aisément, croyons-nous, que pour beaucoup d'entre eux la hausse constante du coût de la vie est un cauchemar, et la remise indéfinie du contrôle des prix, une déception douloureuse. (...)

Le gouvernement canadien ne peut oublier qu'une grande partie de l'opinion publique réclame actuellement un contrôle des prix. Il doit aider les salariés modestes qui font face à de pénibles problèmes économiques. Le contrôle des prix serait un acte de justice et de charité, et de sage politique".
(Relations, revue des RR. PP. Jésuites)

OPINION PLUS EMUE
Quant au coût de la vie lui-même, il fera sans doute l'objet de débats aussi vifs que prolongés. Depuis le printemps dernier, il a enregistré une hausse marquée et l'opinion publique est beaucoup plus émue et catégorique qu'elle ne l'était il y a quelques mois. Le gouvernement aura certes beaucoup de mal à défendre son attitude sur cette question: il aura à subir de durs assauts de la part de ceux qui réclament l'instauration du contrôle gouvernemental sur les prix".
(Le Soleil, Québec)

LES CAS DES CIGARETTES
Les administrateurs fédéraux sont-ils tellement occupés à faire la guerre en Corée et à la préparer en Europe qu'ils en oublient tout le reste?
Sont-ils les seuls à ne pas se rendre compte de la situation? Les chiffres suivants devraient pourtant être assez éloquents:

Article acheté	Prix du	
	16 août 1951	Prix d'août 1939
Bifteck (surlonge)	16 août 1951	août 1939
Bifteck (surlonge)	\$1.19	\$0.28
Pain	.17	.06
Graisse	.17	.11
Savon en grains	.41	.25
Lait	.19	.10
Flocons de maïs	.19	.09
Oeufs	.83	.31
Beurre	.96	.27
Bacon	.72	.31
Café	1.05	.33
Huile à salade	.52	.27
Tomates en boîtes	.15	.10
Pois en boîtes	.15	.12
Farine	.49	.18

Il y a quelques semaines, M. Saint-Laurent a fait un discours à Radio-Canada. La population s'attendait à ce qu'il annonçât une offensive générale contre cette hausse désordonnée des prix.

A la stupeur générale le premier ministre a presque dit aux consommateurs qu'ils sont responsables de l'état actuel des choses. Il leur a demandé d'économiser! Formule magique: vous avez à peine assez d'argent pour loger, habiller et nourrir votre famille? Economisez!

Le contrôle des prix n'arrangerait rien, dit M. Saint-Laurent. Voyons par un exemple. Les ouvriers de l'Imperial Tobacco font la grève et obtiennent une augmentation de salaires. Le lendemain la compagnie hausse ses cigarettes d'un sou le paquet. Cela fait augmenter considérablement la contrebande des cigarettes américaines. C'est une sorte de boycottage. La compagnie s'inquiète. Jeudi, elle annonce qu'elle songe à diminuer le prix de ses cigarettes et d'absorber cette perte à même ses profits.

Donc les profits sont assez substantiels pour cela!
Donc il n'était pas nécessaire d'augmenter les prix au lendemain de la grève!
Donc le contrôle des prix dans ce cas aurait produit un effet salutaire dès le premier jour.

On pourrait multiplier les exemples. En analysant les bilans de toutes les grosses compagnies, on constate que les profits augmentent sans cesse. Le gouvernement pourrait intervenir efficacement.

S'il ne le fait pas, il faudra conclure qu'il se fait éperdument de la population!
LE "DEVOIR"
Par: Marcel Lanouette, Secrétaire-correspondant.

LA SEMAINE



Les négociateurs syndicaux du récent contrat signé la semaine dernière entre la Dominion Oilcloth de Montréal et le Syndicat des Travailleurs de Linoléum de Montréal. Assis, de gauche à droite: Henri Goyens, trésorier; Eugène Dubé, vice-président; Albert Kershaw, président; Roger Coulombe, secrétaire-correspondant; conseiller technique (C.T.C.C.) Jean-Paul Geoffroy. Debout de gauche à droite: Laurier Raymond, directeur; P.-E. Petit, organisateur; Bill Pretty, directeur; Rosaire Mallette, organisateur; Paul-Emile Marso!ais, directeur.

LA GREVE DE NICOLET

M. Antonio Barrette, ministre du Travail, a donné instruction à M. Noël Bérubé, du Service provincial de conciliation, d'intervenir comme conciliateur entre les employeurs des ateliers de fourrure de Québec et les ouvriers en grève depuis quelques semaines.

Entretemps, la compagnie Bérubé Fourrure enregistrée avait signé avec ses employés en grève une entente qui concédait à ces derniers toutes leurs demandes de grève c'est-à-dire les recommandations de la décision arbitrale.

M. RACINE CONGÉDIÉ DE SON BUREAU LES NEGOCIATEURS

Sur convocation de l'employeur le négociateur M. S. T. Payne se rend à Granby pour discuter les clauses de la convention collective de Racine Manufacturing. Arrivé sur les lieux, l'employeur refuse de le voir lui et les négociateurs du syndicat qui l'accompagnent, menaçant même ces derniers de les congédier.

Le syndicat a convoqué une assemblée spéciale pour dimanche matin. Ce n'est qu'à l'issue de cette assemblée qu'on saura exactement ce qui se produira.

Il existe une clause dans le contrat qui permet la réouverture des négociations sur la question des salaires en relation avec le coût de la vie.

Mais le patron refuse de discuter malgré sa signature. On aura tout vu.

Chez les infirmières

"Nécessité de vous unir"

Les infirmières de l'hôpital Notre-Dame ont reçu récemment la visite de Mgr l'Archevêque de Montréal qui a parlé de leur organisation syndicale en termes fort élogieux:

"Aujourd'hui, a dit Son Excellence, l'individu risque fort de s'égarer dans la société. Que faire seul dans un monde comme le nôtre? D'où nécessité pour vous de vous unir, de vous aider, de vous soutenir, d'avoir confiance les unes dans les autres. Aidées par l'appui d'une association puis-

sante, vous pourrez mieux revendiquer vos droits légitimes et obtenir la considération qui vous est due, vous pourrez mieux accomplir aussi votre devoir et répondre à toutes vos responsabilités.

"Vous devez vous organiser sur le plan social. Mais n'oubliez jamais que vous êtes chrétiennes, filles de l'Eglise, et que toujours vous devez manifester votre foi et votre loyauté à l'Eglise. En tant qu'élèves d'une école comme celle de Notre-Dame, vous avez un témoignage à rendre devant le monde entier."

Message à nos abonnés de Québec, Sorel, St-Hyacinthe, Shawinigan et Victoriaville.

CE QUE NOUS VOUS DEMANDONS
NE VOUS COÛTERA

R I E N

Vous avez reçu récemment une carte semblable à celle que nous reproduisons ici. En y signant votre nom et en nous la retournant, vous économiserez au TRAVAIL, en frais de poste, des centaines de piastres, sans qu'il vous en coûte, à vous, un seul sou de plus.

Messieurs,

Je, soussigné, désire recevoir le journal LE TRAVAIL et certifie que la somme que je verse au syndicat comme contribution syndicale comprend le prix de l'abonnement annuel à ce journal (\$1.20).

Nom.....

Adresse.....

Syndicat.....

Date:

UN PETIT EFFORT, S'IL VOUS PLAÎT,
POUR NOUS PERMETTRE UNE GRANDE ECONOMIE.

1. — Signez cette carte
2. — Remettez-là au secrétaire de votre syndicat
3. — Ou mallez-là à notre adresse :

1231 EST, RUE DE MONTIGNY, MONTREAL.

SAGUENAY et LAC SAINT-JEAN

Shipshaw

L'arbitrage du différend entre la filiale de l'Aluminium Co. à Shipshaw et le syndicat de ses employés entre dans sa deuxième phase. Le syndicat vient de terminer sa preuve et la compagnie commence la sienne.

Comme à Shawinigan, ce sont les clauses de séniorité, de griefs et de salaires qui se trouvent en litige. Les ouvriers réclament l'égalité de traitement avec leurs camarades d'Arvida.

QUEBEC

Bois ouvré

Les employés de J. L. Vachon, une entreprise de la Beauce, viennent de signer avec leur patron un contrat de travail qui leur accorde 5 cents l'heure d'augmentation et qui engage l'employeur à verser toute augmentation qui pourrait éventuellement découler de l'application d'un décret.

On se souviendra que ces ouvriers avaient dû faire une grève en mai dernier. C'est M. Lucien Dorion de Québec qui a négocié le contrat.

Quebec Railway

Les chauffeurs d'autobus et les employés de Garages de la Quebec Railway attendent d'un jour à l'autre la publication de la décision arbitrale qui doit suivre la conclusion récente des séances du tribunal.

SHAWINIGAN

C.I.L.

Les employés de la C.I.L. de Shawinigan attendent eux aussi

DEUIL

Le Travail offre ses plus vives sympathies à M. Emilio Duchêne, président de la Fédération du Bois Ouvré, pour la mort de son épouse décédée récemment à Rimouski. Mme Duchesne était hospitalisée pour la naissance de son troisième enfant.

Tous les confrères voudront s'unir à nous dans une prière spéciale pour le repos de son âme.

d'une journée à l'autre la décision arbitrale qui doit faire suite aux délibérés du tribunal.

Sabotage anti-syndical...

(Suite de la page 1)

syndicat, Robert Ouellet, ancien agent d'affaires ont flétri l'attitude des représentants de la compagnie et ont assuré les opprimés de la Wabasso de leur appui total et de celui de tout le mouvement syndical.

On a annoncé à la réunion que deux avocats avaient été chargés de conseiller le Syndicat pour la défense des intérêts de ses membres. Il s'agit de Me Marius Bergeron, de Québec, qui s'occupe du différend devant la Commission de Relations ouvrières et de Me Jean-Paul Geoffroy, de Montréal, qui est chargé d'entamer des procédures judiciaires contre la compagnie qui est accusée de pratiques illégales.